



Comité Technique Paritaire Ministériel - 2 juin 2008

Intervention FORCE OUVRIERE

Monsieur le Président,

Ce CTPM se déroule alors que de nouveaux sujets d'inquiétudes apparaissent, complémentaires ou faisant suite à ceux ayant déclenché la mobilisation des personnels du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) le 6 mars 2008.

Nous regrettons l'absence de monsieur le Ministre d'État à ce CTPM traitant notamment de l'organisation de l'administration centrale du MEEDDAT, élément déterminant à la construction du ministère tel qu'il nous l'a indiqué le 18 décembre 2007.

Le budget triennal 2009/2011 :

Nous nous inquiétons des réductions d'effectifs prévisibles, et déjà annoncées « à l'extérieur », tant en Administration Centrale qu'en services déconcentrés et établissements. Nous rappelons que pour FO, il est hors de question que le MEEDDAT subisse davantage que le « dogme présidentiel » que nous combattons, à savoir un non remplacement sur deux départs en retraite. Son application serait déjà insoutenable dans des administrations soumises à des baisses drastiques d'effectifs depuis des années.

Compte tenu des enjeux du ministère et des défis qu'il devra relever, l'exception ministérielle doit se faire dans le sens du maintien de tous les effectifs en place !

Nous n'acceptons pas que le financement des mesures du Grenelle de l'Environnement soit retiré du budget initial du MEEDDAT. Ce serait inacceptable : d'une part cela signifierait que le Grenelle n'a aucun financement identifié (et donc que ces orientations du projet de loi Grenelle 1 ne seront jamais mises en œuvre) et d'autre part cela viendrait amputer durablement le budget du ministère au détriment de ses missions, de ses services, de ses moyens et de ses personnels. Nous ne pourrions l'accepter.

Nous demandons le descriptif des mesures d'accompagnement et de compensation qui seront mises en œuvre dans le cadre des réorganisations et fusions à venir.

Quels sont les moyens, et leurs montants, qui sont proposés de budgéter dès 2009 par le MEEDDAT pour aligner les régimes indemnitaires, l'action sociale et l'ARTT sur les plus favorables pour tous les personnels du MEEDDAT, quelle que soit leur origine (Équipement, Écologie, Industrie) et pour obtenir des mesures d'accompagnement au moins équivalentes à celles accordées par le ministre du Budget aux agents concernés par des fusions dans ce ministère, pour la réorganisation de l'administration centrale et pour les fusions et évolutions des services déconcentrés et des établissements publics ?

Ceci nécessite la mise en place d'une indemnité de mobilité, de primes exceptionnelles accompagnant la réorganisation, une reconnaissance des qualifications par des évolutions de la pyramide hiérarchique, des évolutions des déroulements de carrières par des augmentations des taux « *promus sur promouvables* » pour chaque corps et des améliorations des modalités de gestion.

Nous serons vigilant sur le contenu de la « Lettre plafond » du MEEDDAT : la légitimité et la crédibilité du ministère et de ses politiques seront appréciées à travers ce budget !

La stratégie du MEEDDAT :

Il est essentiel, comme FO le revendique depuis des mois, que le ministre d'État établisse enfin la stratégie du ministère, à partir des missions actuelles, des orientations du Grenelle et des autres éléments opérationnels relevant du développement durable et de l'ensemble des prérogatives ministérielles.

Nous avons compris qu'un tel document était en préparation et serait diffusé le 13 juin 2008 lors d'une réunion avec l'encadrement supérieur du ministère.

Si ce document avait existé, comme nous le demandions au ministre d'État dès juillet 2007, le ministère n'aurait pas connu toutes les attaques de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et d'autres ministères et il serait en position favorable pour défendre son budget propre, comme celui spécifique à la mise en place des mesures du Grenelle !

Il est encore temps. Les personnels attendent beaucoup de ce document : du sens, de l'ambition, une identité, des perspectives collectives et individuelles, des moyens. Bref, un contenu derrière le nom MEEDDAT.

Les conséquences des annonces et décisions de la RGPP (comités de modernisation des politiques publiques des 12 décembre 2007 et 4 avril 2008) :

Nous ne prendrons que quelques exemples :

Alors que le Ministre d'État s'est engagé à ce qu'il n'y ait aucune externalisation ni création d'opérateur pour le permis de conduire, le rapport LEBRUN, cumulé aux annonces du CMPP du 4 avril 2008 préconise la privatisation de l'examen pratique du permis PL, le transfert de l'examen théorique, la suppression de centres d'examen, la création d'un opérateur spécifique pour « ce qui restera ». Nous ne l'acceptons pas et nous demandons que ces éléments du rapport soient dénoncés par le Ministre d'État sans plus attendre. Si l'on ajoute à cela le déclassement de la DSCR de « direction » en « délégation », on est pas loin de la sortie de route !

Les annonces du CMPP sur l'avenir de l'ingénierie de l'État imposent une concertation immédiate et approfondie pour déterminer le contenu et le sens de l'ingénierie ministérielle. Nous attendons la tenue du premier comité de concertation sur l'ingénierie le 4 juin et surtout la réalisation d'une définition stratégique de l'ingénierie ministérielle.

Comme indiqué lors du CTPC du 28 mai, nous demandons l'intégration à l'article 2.5. du projet de décret organisant l'administration centrale (SPES du SG) de la phrase « Il coordonne l'évolution de l'ingénierie au sein du ministère ».

A Météo-France, les organisations syndicales sont en conflit avec leur direction au sujet du projet de plan stratégique.

Outil au service de la RGPP, ce plan ne propose comme perspective qu'une réduction drastique des moyens du service public. Une réduction d'effectifs de plus de 500 postes est annoncée avec la suppression de plus de la moitié des implantations territoriales de l'Établissement !

Ce projet fait l'unanimité contre lui. Des actions de grève ont déjà eu lieu, notamment en mars 2008. Elles ont été largement suivies par le personnel. Cette semaine une manifestation nationale à Paris aura lieu, elle rassemblera à nouveau un grand nombre des agents de Météo-France. Cette mobilisation du personnel doit être entendue et prise en compte !

Nous demandons le maintien de toutes les implantations territoriales de Météo France et le maintien de l'intégralité de ses moyens, notamment en effectifs.

L'avenir des services :

Depuis les attaques du CMPP du 4 avril 2008 contre le RST et ses missions, nous sommes toujours dans l'attente d'un comité des services scientifiques et techniques (CSST) et d'une réponse du MEEDDAT. Nous n'accepterons pas des décisions brutales et infondées d'une suppression des services ou des compétences du RST.

Au niveau régional, la création des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) débute, comme celle des directions départementales de l'équipement et de l'agriculture (DDEA), sans aucune concertation nationale. Les services sont livrés à eux-mêmes. Hormis la circulaire du 15 mai 2008, ils ne disposent de rien d'autre !

La concertation nationale, préalable aux concertations locales, est indispensable et doit s'ouvrir dès maintenant, afin de fixer un cadre national, des calendriers adaptés et réalistes, des moyens, des mesures d'accompagnement et de compensation pour les personnels.

Pour l'Ile de France, le Service Technique des Installations Classées intégrera-t-il la DREAL ?

Quel avenir et quel positionnement pour les missions et les personnels du contrôle des transports terrestre ? Restent-ils en DREAL ou bien devront-ils être transférés dans la future direction régionale des entreprises, de la consommation, du travail et de l'emploi ?

Comment seront positionnés les personnels des DRIRE affectés au développement industriel et à la métrologie dans les DREAL mises en œuvre au 1er janvier 2009 ?

Il est impératif de stopper la mutualisation à outrance, en particulier des effectifs de police de l'eau et de la nature au niveau départemental et des fonctions de support au niveau régional, trop souvent menée en totale incohérence avec les réorganisations de services engagées et à venir. Nous avons écrit au Ministre d'État en avril 2008 pour dénoncer ce qui se passe en Ile-de-France. Nous attendons toujours d'être reçus et n'avons aucune réponse.

Par ailleurs, l'organisation départementale des services de l'État n'est toujours pas arbitrée par le gouvernement. Les attaques et règlements de compte se poursuivent en catimini, entre ministères et dans le cadre secret de la RGPP. Pouvez-vous nous assurer que le Logement demeurera bien une compétence des DDEA ? Comment faut-il interpréter le discours du Président de la République du 8 avril 2008 à Cahors ? Quelles sont ses conséquences ?

Les réorganisations soumoisement imposées aux services aéroportuaires et unités des bases sont aujourd'hui remises en cause par la RGPP et par les velléités de repositionnement, d'externalisation voire d'entrisme, du ministère de la Défense. C'est illisible, incompréhensible et le ministère semble dépourvu de politique et de positionnement sur ce domaine.

Quel est donc le nouveau calendrier concernant les Parcs routiers ? FO revendique que les conditions statutaires et indemnitaires des agents (OPA et fonctionnaires) soient définies préalablement au transfert des Parcs.

Dans ce concert d'approximation, de flou, de changement de caps et de calendriers, peut-on nous expliquer à quoi correspond le projet, toujours pas concerté, de « plates-formes des ressources humaines » ? Si c'est un outil permettant une mutualisation et une régionalisation de la gestion, nous vous assurons de notre opposition totale.

L'administration centrale :

Les textes portant organisation de l'administration centrale du MEEDDAT nous sont présentés alors que la stratégie ministérielle demeure toujours inconnue.

Comme FO l'indique depuis juillet 2007, une expression forte des missions et des ambitions du MEEDDAT est impérative pour réussir une réforme organisationnelle de cette ampleur. Comment mettre efficacement en œuvre un tel projet si personne n'en comprend les finalités et ultérieurement le fonctionnement ?!

Vous l'avez précisé lors du CTPC du 28 mai, monsieur le Président, les arbitrages interministériels sur ces projets de textes furent compliqués et difficiles. Nous restons persuadés qu'il en aurait été autrement fort d'une stratégie ministérielle.

Nous avons évoqué plusieurs éléments généraux et spécifiques à des directions lors du CTPC du 28 mai, ainsi que des vœux que vous avez accepté de retenir pour les défendre à l'interministériel. Nous ne reviendrons pas sur tous ces points pour lesquels les réponses nous ont été fournies lors de la concertation approfondie, que nous saluons, de ce CTPC.

Toutefois, il est bien évident que les questions précises spécifiques à chaque future direction seront précisées lors des CTP Spéciaux et Centraux des différentes directions actuelles à l'occasion de l'examen de ce projet de décret et surtout du projet d'arrêté.

Ainsi, nous rappelons que FO s'est opposé au projet d'organisation de la DGAC lors du CTPC du 30 mai 2008.

Nous souhaitons revenir sur deux points particuliers :

Pour la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, nous proposons que la direction de l'eau et de la biodiversité (article 7.2) soit renommée « direction de l'eau, de la biodiversité et des ressources minérales »;

Sur la gestion des personnels, pourquoi est-il précisé, à l'article 2.4 du projet de décret que la Direction des Ressources Humaines du Secrétariat Général assure la gestion des personnels « à l'exception de ceux gérés par le SPES » ?

Quels sont donc ces personnels gérés par le SPES ? et pourquoi doit-il y avoir une gestion spécifique pour une catégorie d'agents au sein du SPES ?

Pour FO, nous rappelons que tous les personnels du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi en poste au MEEDDAT, en centrale ou services déconcentré, doivent être couverts par une et seule même convention de gestion.

Au sein du Secrétariat Général du MEEDDAT, le suivi de la convention de gestion des personnels du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi doit se faire au niveau de la DRH, par souci de cohérence, la DRH ayant la gestion directe des corps du MEEDDAT.

Par ailleurs, nous demandons à nouveau l'organisation d'une réunion rapide, à laquelle vous nous avez donné votre accord de principe, pour débattre dans le détail de la mise en œuvre des affectations (application de la circulaire du 15 avril) puis de leur réalisation (mobilité, déménagement, réorganisation immobilière, mesures d'accompagnement, calendriers,..).

Les personnels :

Ce CTPM traitera de quatre projets de décret poursuivant les transferts liés à la décentralisation. A noter qu'il s'agit de transferts concernant les routes, la voie d'eau, les ports et les transports. Faute de stratégie prospective : « nous savons d'où nous venons, nous savons ce que l'on nous retire, nous ne savons pas où nous allons, comment savoir où nous sommes ? ».

A cette occasion, nous rappelons que le MEEDDAT doit maintenir le suivi en gestion et la prise en charge des agents de l'ex Équipement transférés aux collectivités territoriales. Il est impératif d'aboutir en 2008 aux conditions statutaires, indemnitaires et de gestion que nous exigeons depuis la publication de la loi de décentralisation du 13 août 2004. Pour FO, le ministre d'État conserve des devoirs envers ses agents transférés malgré eux.

Nous attendons également que l'un des rares engagements du Ministre d'État concernant les personnels soit concrétisé : la réforme statutaire du corps des personnels d'exploitation doit être effective et mise en œuvre au 1er janvier 2009.

De même, les directions d'administration ont, en leur temps, pris des engagements pour des évolutions statutaires pour plusieurs corps : celles-ci doivent se concrétiser et les concertations correspondantes doivent aboutir sans plus attendre.

Monsieur le Président, si nous comprenons bien que la préparation de la présidence française de l'Union Européenne ou les suites du Grenelle constituent des priorités ministérielles (selon les termes du courrier de monsieur le directeur de cabinet dans son courrier du 27 mai), la préparation du budget 2009/2011, la réussite de la construction du ministère, de ses services et de ses missions, et surtout la prise en compte et la valorisation des personnels du MEEDDAT le sont tout autant voire davantage.

Pour boucler notre intervention avec le budget 2009/2011, nous vous demandons :

- dy intégrer, après concertation, des **mesures sociales et catégorielles fortes et significatives** à la hauteur des réorganisations en cours et à venir et du préjudice subi par les agents ;
- d'ouvrir la concertation pour des évolutions favorables et significatives sur le statutaire, la gestion, la formation, le recrutement, les rémunérations (y compris l'indemnitaire), les conditions de travail (organisation, rythme, moyens), les spécificités de certains emplois et compétences ;
- de maintenir un niveau d'emplois et de recrutements statutaires à la hauteur des ambitions, des enjeux et des missions du MEEDDAT dans ce budget triennal et respecter les engagements gouvernementaux sur les recrutements dans les domaines des infrastructures, des installations classées, du logement et du permis de conduire, sans que ce soit au détriment d'autres domaines ;
- de définir une formation professionnelle (initiale et continue) ambitieuse pour le ministère, disposant d'un comité stratégique national ministériel et de structures (CIFP, Écoles, IFORE,...) aux moyens adaptés aux enjeux.

Les personnels sont la force, la compétence et l'avenir du MEEDDAT. Plus que jamais, il convient de démontrer par des actes que chacun en a conscience.

Au delà et comme tous les salariés du public comme du privé, Force Ouvrière refuse le passage à 41 ans de cotisations pour avoir une retraite à taux plein. Nous rejetons également toute modification de la réglementation du temps de travail qui aboutirait après les gains de productivité, après la flexibilité imposée, à ce que les salariés se paient de nouveau les 35 heures. Tout comme nous rejetons le projet de loi « mobilité », outil de destruction du statut et des valeurs de la fonction publique.

A ce titre, nous le disons avec notre confédération, l'action commune ou l'unité d'action suppose des bases claires et une détermination dans l'action à la hauteur des attaques portées. Comme nous l'avons fait ensemble le 6 mars 2008 au niveau du MEEDDAT par la grève et la manifestation, la situation générale des salariés appelle une riposte d'envergure qui ne peut se décliner que par un appel à la grève interprofessionnelle de tous, sur des revendications claires.